

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 13 Septembre 2018

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mr Paul Henri AVART, excusé.

Secrétaire de la séance :-Mme Sylviane LARDEUR.

- 1) **Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2018.** Mr le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal sur quelques points :
- a. Le Centre de Loisirs en Juillet a accueilli **72 enfants** (32 de Nielles et 40 de Seninghem) pour un reste à charge de 5604 € (Nielles : 2490€ ; Seninghem : 3114€)
 - b. La borne de recharge électrique est en fonctionnement. **L'application de réservation « Clem » est en service depuis le 3 Septembre.**
 - c. Mme Marilène DENEUVILLE suite à son recrutement en CDD comme aide maternelle au groupe scolaire a présenté **sa démission du Conseil Municipal le 31 Août 2018.** Mr le Maire la remercie pour ses dix années d'investissement au sein du conseil.
 - d. La rénovation **du mur d'enceinte de l'église** par l'APRT a débuté fin Août. Un devis a été demandé pour la partie située sur la rue des Creuses.
 - e. Un arrêté **d'Interdiction des feux de végétaux ou autres** a été pris le 26 Juillet car certains habitants continuaient à bruler de tout en gênant le voisinage.

2) **L'ordre du jour de la séance est relu:**

a) Travaux de Défense contre l'Incendie :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de la parcelle Section C N°314 rue P Lefrançois afin d'y implanter une citerne souple. Celui-ci n'a pas abouti. Une autre solution a finalement été trouvée. Le propriétaire de **la parcelle voisine section C N° 313 accepte la cession d'une surface d'environ 250 m2** le long de la rue pour ces travaux aux conditions fixées lors de la réunion du 11 Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce terrain. Par ailleurs, le fossé communal qui sépare les parcelles 313 et 314 sera récupéré pour y aménager l'accès pompiers.

Mr le Maire présente les 2 devis d'alimentation en eau établis par Suez pour ces citernes souples :-rue principale : 1 486.31€ ;-rue P Lefrançois : 1 363.37€ (TTC). Ils sont acceptés par le Conseil Municipal.

b) Aménagement du parking de la Mairie:

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'hypothèse d'aménagement retenu lors de la dernière réunion. Une réunion avec Mme Pattou de la Maison du Département a eu lieu le 29 Août. Ce jeudi, Mr Duvivier, responsable routes et mobilité du Département, a été reçu .Il propose d'intégrer au projet **la mise en place d'un plateau sur toute la longueur du virage**, rue principale afin d'assurer la sécurité des piétons et des élèves de l'école à proximité. Plusieurs financements pourraient être obtenus : DETR, Département (40% pour le plateau, 30% pour le parking +amendes de police pour la mise en sécurité du lieu).Une lettre d'Intention de travaux, ainsi qu'un avant-projet doivent être adressés au Département **avant fin Octobre.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte la conception de ces travaux d'aménagement. Un bureau d'études** (le moins disant) **sera contacté rapidement afin d'obtenir des propositions concrètes et chiffrées de cet aménagement qui pourrait être réalisé en 2019 si les aides financières sont obtenues.**

c) Création Pôle Métropolitain Audomarois:

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération proposée par la CCPL concernant la création et la validation des statuts de ce pôle qui intégrerait 89 communes et comprendrait près de 129 000 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix contre, **refuse la création de ce pôle métropolitain audomarois** ainsi que ses statuts. **La majorité considère que cette création n'apportera rien de plus à la commune et ses habitants.**

d) Agents Recenseurs :

Un recensement de la population se déroulera en Janvier 2019. L'INSEE a divisé la commune en 2 districts. Le Conseil Municipal **décide de nommer comme agents recenseurs Mmes Nadège Bourbiaux et Marie-Claire Chochoy, employées communales.**

e) Questions diverses :

1. Le Conseil Municipal accepte de passer à **100% de fruits et légumes frais Bio** dans le menu distribué au restaurant scolaire.
2. Le raccordement électrique pour l'éclairage public au Lusquet s'élève à **1 250€ TTC.**
3. Le **bac à verre au hameau de La Raiderie sera déplacé** car les dépôts sauvages continuent ! Un **bac pour les cartons** sera bientôt mis à disposition près de la salle d'Activités.
4. L'arpentage concernant la vente de l'antenne TDF se termine. Les propriétaires voisins seront convoqués prochainement.
5. Mr Foulon, agriculteur au Lusquet va réaliser **une traversée directe de la rue des Grands Bois pour le passage de ses vaches.**
6. L'organisation **d'un centre de Loisirs** en association avec Nielles les B pour les **vacances de Toussaint** est acceptée si un nombre suffisant d'enfants est atteint.
7. Un projet de **City-stade pour les jeunes** est présenté au Conseil Municipal. Il faut prévoir un coût d'environ 80 000€. Mr le Maire demandera différents devis et la **décision sera prise début 2019 suivant les financements obtenus.**
8. **Des travaux d'accotements** sont réalisés rue des Creuses, rue des Argillières et rue Hémont.
9. Une porte ouverte est programmée le **Vendredi 28 Septembre à la société « Energie Bois »** RN42 de La Raiderie.

Le Maire, C TELLIER